

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



NEUILLY-SUR-SEINE

Mairie de Neuilly-sur-Seine

Conseil municipal du 25 septembre 2019

Étaient présents :

M. FROMANTIN

Mme FOURCADE

Mme ETZENBACH-HUGUENIN

M. PIRSON

Mme HENROTIN-LE FLOC'H

M. LEGMANN

Mme d'ORSAY

M. LARMURIER

Mme KLEIN

Mme GELLÉ

M. LE STANG

M. ALARDET

M. WARNOD

M. GAUTRAT

Mme DESCHEEMAEKER

M. JUSTON

Mme LÉBOULANGER

Mme SOUPLÉ

M. GIRY-DELOISON

Mme MONIN

Mme BARRE

Mme BENEZIT

M. DUPONT

Mme BUCHETTE-PUYPEROUX

Mme de FOUGEROUX

M. GOURLEZ de la MOTTE

Mme BERTRAND

M. SCHINDLER

M. CHEYMOL

M. DUMONT

Mme MICHELANGELI

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

25 septembre 2019

M. de FOUCAULT

Mme ATIEH

Mme QUINTIN

M. de ROQUETTE-BUISSON

M. LEPIDI

Mme MAURIN FOURNIER

M. TEULLÉ

Mme SAUVAN

M. KELLER

Mme BRANNENS

M. DODEMAN

M. GARRETA

Mme ZOUMMEROFF

Étaient excusés représentés :

Mme SFEDJ

représentée par Mme KLEIN

M. VINENT-GARRO

représenté par M. LE STANG

Mme AUFFRET-MULLER

représentée par Mme SOUPLET

M. BESSE

représenté par M. de ROQUETTE-BUISSON

Était excusé non représenté :

M. KARSENTY

Secrétaire :

M. de ROQUETTE-BUISSON

Sommaire

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 20 juin 2019	5
II. Décisions municipales.....	5
III. Délibérations.....	11
Première partie.....	11
1. Budget Ville – Décision modificative n°1 – Exercice 2019.....	11
2. Budget annexe Logements sociaux – Décision modificative n°1 – Exercice 2019.....	12
3. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Décision modificative n°1 – Exercice 2019.....	12
Deuxième partie	17
Questions diverses.....	22

(La séance est ouverte à 18 heures 58 sous la présidence de M. FROMANTIN.)

M. LE MAIRE.- Nous allons démarrer notre séance de Conseil. Jean de ROQUETTE-BUISSON, si vous voulez bien faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci.

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 20 juin 2019

II. Décisions municipales

M. LE MAIRE.- Vous avez donc le procès-verbal de la dernière séance, le compte rendu des décisions. Y a-t-il sur les décisions des questions ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. Déjà, une question concernant le procès-verbal du Conseil municipal précédent. J'avais demandé quels étaient les coûts de l'opération « Des Idées pour Neuilly ». Vous m'aviez dit que vous alliez me répondre. Donc je n'ai pas reçu cette information.

M. LE MAIRE.- Il y a un certain nombre d'éléments de réponse que vous avez demandés qui vous ont été remis.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, je n'ai pas reçu.

M. LE MAIRE.- Heu voilà. On vous enverra ces informations, pas de problème.

Mme MAURIN FOURNIER.- Très bien.

M. LE MAIRE.- En ce qui concerne les décisions, j'avais une question concernant la forme. Je m'aperçois que, dans les décisions récentes – pour exemple la 282, 285, 306 –, on a des ajouts, alors que les marchés ont déjà été attribués, en précisant qu'on ajoute des lignes aux bordereaux ou qu'on ajoute des prestations *a posteriori* de l'attribution du marché. Donc je suis un peu étonnée. Je voudrais savoir à partir de quels textes nous avons maintenant le droit de faire différemment une fois que le marché est attribué, de pouvoir rajouter ainsi des éléments.

M. LE MAIRE.- Vous savez, c'est dans la limite de 5 %, quand ce sont des marchés qui sont à la hausse. Donc c'est tout simplement cette règle.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci. Concernant la 350, nous avons une attribution entre 150 000 et 400 000, toujours concernant donc la communication relative aux « Allées de Neuilly ». Et nous avons vu la dernière fois, au Conseil municipal, qu'il y avait déjà un site internet pour lequel on avait 100 000 euros. Alors, j'ai repris quand même les budgets, puisque la dernière fois, vous m'avez répondu que c'était dans le cadre du budget tel qu'il avait été établi pour les « Allées de Neuilly ». Et dans le divers, nous sommes à un maximum de 700 000. Donc on va y arriver assez vite. Je voulais savoir si c'était bien dans la ligne « divers » qu'il fallait intégrer ces éléments de communication, qui sont quand même assez importants en termes de montant.

M. LE MAIRE.- L'évaluation du budget des « Allées de Neuilly » est très compliquée à faire au moment du démarrage des travaux. Vous le voyez, d'ailleurs, dans les décisions. Vous avez des plus-values, vous avez des moins-values. Vous

avez plusieurs décisions qui sont des moins-values par rapport aux estimations de marché. Vous avez des éléments liés au décalage des phases, puisque la manière dont sont gérées les phases est une manière un peu proactive dans la mesure où on est avec la DIRIF, avec la Ville de Paris, avec tous les autres acteurs avec lesquels on interagit à changer les phases. Et la phase 2, par exemple, se décline différemment de ce qui avait été prévu. Donc le budget prévisionnel est fait sur un phasage qui n'est pas forcément le phasage définitif. Donc c'est extrêmement compliqué d'essayer de retraiter dès le départ un budget global à l'aune de quelques délibérations. Il faut vraiment attendre la fin de l'opération pour pouvoir l'évaluer, parce qu'entre les décalages de phase et les avenants, à la hausse ou à la baisse – puisque là, j'ai remarqué que dans les décisions municipales, mais vous l'avez sans doute remarqué également, il y avait plusieurs décisions dont les évaluations sont revues à la baisse... Tout le retraitement de toutes ces informations méritera d'être fait à l'issue du chantier.

Mme MAURIN FOURNIER.- Les moins-values, vous avez raison, je les ai vues. C'est 9 000 euros, c'est 2 000 euros. Mais en fait, ce sont des décalages, comme vous l'avez dit très bien.

M. LE MAIRE.- Eh bien ça vaut exactement pour des plus-values, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ce sont des décalages dans le temps. Non mais je veux bien qu'on fasse les plus et les moins. Là, en revanche, ma question est un peu différente. Elle n'est pas de savoir... Parce que je conçois très bien qu'en cours de travaux, il est difficile de faire j'allais dire un état des lieux au jour le jour, quoique ça serait intéressant. C'est simplement dans quel élément du budget vous inscrivez la communication. C'est ça, ma question. Parce que, aujourd'hui, dans le budget tel que vous l'avez encore sur le site internet, qui d'ailleurs est resté à 54 millions, alors que vous avez à la première pierre déjà augmenté de 10 %... Ma question, c'est de savoir à quelle ligne de budget vous affectez la partie communication. C'est tout.

M. LE MAIRE.- La communication sur un projet d'investissement fait partie de l'investissement. Voilà. Après la ligne comptable, c'est la question ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, ce n'est pas la ligne comptable.

M. LE MAIRE.- Je ne vois pas. Honnêtement, je ne vois pas. Je ne comprends pas votre question.

Mme MAURIN FOURNIER.- Regardez sur votre site internet, Monsieur le Maire. Vous avez un budget qui est le budget initial, qui était le pré-projet d'ailleurs, qui est toujours à 54 millions, sur lequel il y a un certain nombre de lignes. Je l'ai imprimé d'ailleurs. Si vous voulez, je vous le prêterai. Il y a une seule ligne qui s'appelle « divers ». Alors ma question, c'est : est-ce qu'on met la communication dans ce que vous appelez « divers » ? Mais il n'y a pas de ligne communication.

M. LE MAIRE.- Eh bien on fera une ligne « information / communication...

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, il n'y a pas.

M. LE MAIRE.- ...communication avec le public ». Tout ça mérite une ligne, puisque c'est un élément nécessaire. Donc le budget aura une sous-division ou une division particulière sur l'information et la communication, puisqu'un projet de cette envergure appelle bien entendu qu'il y ait en permanence, par différents canaux, une communication. Donc il y aura s'il faut la ligne, de telle manière à ce que ça soit visible. Ça ne pose aucun problème.

Mme MAURIN FOURNIER.- Sauf que la stratégie d'influence entre 150 000 et 400 000 euros, si vous voulez, ce n'est pas un budget tout à fait négligeable.

M. LE MAIRE.- Alors si vous voulez, alors là, détrompez-vous.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc simplement j'aimerais, s'il vous plaît qu'on puisse me dire...

M. LE MAIRE.- Attendez, attendez, attendez. J'essaie de répondre à vos questions. Après, vous direz ce que vous aimeriez, puisque vous...

Un budget de communication sur un projet de cette ampleur et toutes les incidences qu'il a en termes d'immobilier... Moi je vous invite un jour à aller au MIPIM, vous voyez, où tous ces grands projets d'aménagement sont présents. Vous verrez combien il est important pour une collectivité de valoriser, à destination des acteurs économiques, des acteurs immobiliers, un projet d'aménagement. Et ces budgets sont nécessaires pour l'ensemble de l'attractivité de notre Ville et de cet axe. Donc voilà. Maintenant, dites ce que vous aimeriez, au-delà du fait que ça apparaisse dans le budget. C'est évidemment très intéressant de le connaître. Donc à vous la parole sur : qu'est-ce que vous aimeriez ?

Mme MAURIN FOURNIER.- J'aimerais qu'on inscrive dans le budget tel qu'il nous a été donné, à moins que vous en ayez un plus précis aujourd'hui, pour lequel je suis tout à fait preneur, c'est d'avoir la ligne dans laquelle vous inscrivez ces budgets de communication. Je ne remets pas en cause, aujourd'hui, à la date d'aujourd'hui, la communication extrêmement prolixo que vous faites sur le projet des « Allées de Neuilly ». Je dis juste : je voudrais, pour l'instant, savoir à quel endroit du budget tel qu'il est défini – je vous le prête si vous le voulez, c'est la page 37 du dossier, du rapport du commissaire enquêteur de l'époque... Vous avez effectivement un pré-budget. Je voudrais savoir à quel endroit nous mettons ce budget de communication, qui ne cesse de grossir.

M. LE MAIRE.- Enfin, aucun problème pour, le moment venu, au fur et à mesure, dans des budgets analytiques, dans un compte prévisionnel actualisé, dans un esprit de transparence, donner les éléments du budget de communication. On l'assume complètement. Il est nécessaire et c'est avec beaucoup de plaisir qu'on le détaillera au fur et à mesure.

D'autres questions ? Monsieur LEPIDI.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je n'ai pas fini, j'avais encore juste une question.

M. LE MAIRE.- Ha...

M. LEPIDI.- C'est que c'était sur cette même décision.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ha pardon, vas-y.

M. LE MAIRE.- Alors comme vous voulez. Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- C'était sur la décision 350. Je voulais juste dire deux choses. La première, c'est que, ce qui me surprend, c'est qu'on utilise ce terme « communication d'influence ». Moi, c'est un mot... Je ne suis pas un spécialiste, évidemment, de la communication, mais j'ai quand même travaillé une trentaine d'années. Ce mot d'« influence » est vraiment terrible, surtout si on y consacra 400 000 euros, si c'est ce que j'ai entendu. Donc ça me choque. Et puis dire que si vous venez au MIPIM, et si ça vous intéresse, avec plaisir, je vous recevrai chez moi puisque ma résidence secondaire n'est pas très loin et que j'y vais tous les ans, et que ma connaissance de l'immobilier là aussi est assez bonne.

M. LE MAIRE.- Bon, OK. Il n'y a pas que ce mot là. Il y a d'autres mots, mais si vous voulez vous arrêtez que sur celui-là, je l'entends. Très bien. OK.

M. LEPIDI.- Je m'arrête là-dessus, oui, parce qu'il est assez difficile à digérer, je dirai.

M. LE MAIRE.- Oui, OK. Merci, Monsieur LEPIDI. Madame MAURIN FOURNIER, vous aviez d'autres questions ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, j'avais simplement une question concernant la 374.

M. LE MAIRE.- 374.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ça concerne les éléments relatifs aux illuminations de Noël. Je voulais savoir si le montant qui est attribué est à peu près le même que celui des années précédentes. C'est ma première question, sachant qu'on a quand même beaucoup de commerçants qui se plaignent, et des Neuilléens, sur le peu de promotion que nous faisons au moment de cette période. Donc je voulais savoir si ce montant et ce qui va être proposé sera un peu plus festif que ce que nous avons malheureusement jusqu'à présent.

M. LE MAIRE.- Oui, enfin, vous n'avez pas dû suivre beaucoup, puisque l'année dernière, moi, j'ai reçu avant le marché des décorations de Noël de l'année donc 2018 toutes les associations de commerçants. On a redéfini le nouveau marché, donc celui qui a été utilisé l'année dernière et qu'on reproduit cette année, avec les associations de commerçants. Je les ai à peu près toutes rencontrées pour définir le périmètre et la configuration des décorations de Noël. Donc on part sur le même dispositif que l'année dernière, tel qu'il avait été vu encore une fois avec les associations de commerçants.

Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Monsieur le Maire, bonjour. J'avais une première question sur une délibération que je vais regrouper, enfin...

M. LE MAIRE.- Une décision, laquelle ?

M. DODEMAN.- Une décision excusez-moi, 388, non excusez-moi, 348 et 349, qui portent sur la contestation du permis de construire sur les travaux de restructuration de la clinique Sainte-Isabelle. Alors, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur puisque j'y suis né et je sais que c'est aussi un projet qui...

(Réactions dans la salle.)

M. DODEMAN.- Je vois que ça ravit tout le monde. Et je sais que c'est un projet qui, voilà, qui évolue, qui patauge un petit peu, qui a me semble-t-il comme idée de transformer cette maternité en EHPAD. Alors premièrement, je voulais vous poser la question : quel est le projet ? Et puis qu'est-ce qui fait l'objet de la contestation ?

M. LE MAIRE.- Bon vous savez, d'abord, c'est pas une transformation en EHPAD ; c'est une résidence pour personnes âgées autonomes, absolument. Et voilà, c'est les règles de densité qui sont contestées, comme ça l'est très souvent dans les permis de construire.

M. DODEMAN.- On va reconstruire des étages ou... Non.

M. LE MAIRE.- Donc, voilà, il y a un contentieux entre le dépôt du dossier qui pour nous respecte les règles du PLU et donc deux recours, un gracieux et un contentieux, qui voilà contestent la manière dont est calculé et apprécié le PLU à l'aune de ce bâtiment.

M. DODEMAN.- Vous savez si le bâtiment va radicalement changer ou est-ce que, finalement, il sera... ?

M. LE MAIRE.- Attendez, laissez-moi terminer et après, parce qu'autrement, je vous entends pas. Reposez votre question.

M. DODEMAN.- Je voulais savoir si le bâtiment allait être totalement rénové – on reconstruit sur le terrain –, ou est-ce que finalement on va le laisser tel quel et on va le rénover ?

M. LE MAIRE.- Non, non, c'est une extension. C'est pas une démolition-reconstruction. C'est une extension qui est prévue et c'est cette extension qui est contestée par deux riverains.

M. DODEMAN.- Je vous remercie. J'avais également une deuxième question sur la décision numéro 388. C'est la Fédération Française des Automobilistes Citoyens qui conteste la zone de restriction de circulation, et c'est un sujet que vous aviez évoqué lors d'un précédent Conseil municipal, où j'ai cru comprendre que c'est la Métropole du Grand Paris qui impose en fait l'instauration de cette zone pour lutter contre les vieux véhicules et les véhicules les plus polluants. Je voulais savoir si finalement seule la Ville de Neuilly faisait l'objet de cette attaque ou finalement les 49 autres villes l'étaient également.

M. LE MAIRE.- Absolument. Toutes les villes qui ont passé un arrêté, donc quasiment toutes les villes qui sont à l'intérieur de l'A86.

Monsieur LEPIDI et ensuite Madame BRANNENS.

M. LEPIDI.- Oui, deux-trois éléments. La décision 388, vous parlez d'une zone de circulation restreinte. Je n'ai pas trouvé dans les décisions de quelle zone il s'agit. Donc je voulais savoir de quelle zone il s'agissait.

M. LE MAIRE.- Non, c'est une Zone à Faibles Emissions. C'est la zone sur laquelle s'applique le système Crit'Air.

M. LEPIDI.- Excusez-moi. Pardon ?

M. LE MAIRE.- C'est une ZFE, c'est une Zone à Faibles Emissions. Donc ce n'est pas « restreint ». Voyez, ce n'est pas comme les jours où il y a une restriction de circulation avec les plaques paires et impaires. Ça, c'est un tout autre dispositif. Là, c'est la ZFE, Zone à Faibles Emissions, qui est une disposition européenne pour les métropoles, qui a été adoptée par la Métropole du Grand Paris et qui se retranscrit juridiquement en France, non pas par des arrêtés de la Métropole puisqu'elle n'est pas fondée juridiquement à en passer, mais par des arrêtés des communes concernées par la ZFE dont le périmètre a été arrêté à l'intérieur de l'A86, et sur lequel s'applique la nomenclature Crit'Air, avec cette nomenclature qui va de 2 à 5, et un calendrier, mais qu'on a présenté au dernier Conseil municipal, de mémoire, qui va de juillet 2019 – donc c'est pour ça qu'on l'avait passé à un Conseil avant juillet dernier – jusqu'à 2024. Et donc les communes qui sont dans la zone ZFE passent un arrêté pour que ce système Crit'Air soit appliqué au fur et à mesure entre donc l'année 2019 et l'année 2024. Ce n'est pas une restriction de circulation. C'est l'application des règles.

M. LEPIDI.- Je ne suis pas très sûr de vous comprendre, excusez-moi. Mais si on revient à la décision... Peut-être me suis-je trompé de numéro, mais je relis. Non, en effet, c'est bien le 388. Vous êtes sûr de votre réponse, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Oui, oui. Voilà.

M. LEPIDI.- Parce que, pour autant, je lis que vous demandez une autorisation d'ester en justice. C'est bien de celle-là dont il s'agit ? Parce que vous avez un recours contre ça ?

M. LE MAIRE.- Oui, oui.

M. LEPIDI.- D'accord. C'est étonnant alors, non ?

M. LE MAIRE.- C'est une ZFE. Alors après, le mot « restreindre », on peut le... Ça restreint, ça limite. Ça limite la circulation aux vignettes Crit'Air. Alors, ce qu'on appelle une « restriction de circulation », c'est quand vous avez des dispositions qui ont été prises, souvent par la Mairie de Paris, qui dit : « voilà, circulation alternée, restriction de la circulation à ceux qui ont un numéro pair ou impair ». Là, le mot « restreint » est utilisé, mais il n'est pas dans la même

acceptation. Il est dans cette idée d'appliquer la nomenclature Crit'Air qui est celle de la disposition européenne des ZFE à la Métropole du Grand Paris par les arrêtés des villes.

Madame BRANNENS.

M. LEPIDI.- Ha bon.

M. LE MAIRE.- Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- J'ai deux questions sur les décisions ; une qui concerne les décisions 280, 301 et 319, qui se rapportent à la création de locaux pour le service de la Propreté Urbaine, toutes les trois (280, 301 et 319). Ça concerne les lots 2, 3, 4 et 5.

M. LE MAIRE.- Donc 280, c'est les locaux... 280, vous m'avez dit ?

Mme BRANNENS.- Oui, 280.

M. LE MAIRE.- C'est les locaux rue Victor Noir, donc près du cimetière, pour abriter les équipes de propreté. C'est leurs vestiaires, douches, etc.

Mme BRANNENS.- D'accord. Voilà, c'est ça. Je voulais savoir où se trouvaient ces locaux, si c'était au 167, avec les locaux techniques. OK, j'ai compris.

M. LE MAIRE.- Rue Victor Noir. C'est une rue qui borde le cimetière ancien.

Mme BRANNENS.- Oui, OK. Je vois où c'est. Il n'y a pas le lot 1. Il est passé avant ou il n'est pas passé du tout ?

M. LE MAIRE.- Le ?

Mme BRANNENS.- Le lot 1. Là, il est question du lot 2, 3, 4 et 5.

M. LE MAIRE.- Il a dû passer dans une autre série de décisions, qui était le lot démolition.

Mme BRANNENS.- D'accord. Et la deuxième question concerne les décisions numéros 334, 340 et 375. C'est le nouveau complexe sportif. Ce sont des décisions d'achats de matériel, enfin d'équipement pour le nouveau complexe.

M. LE MAIRE.- Le 334, c'est l'autorisation qui nous est donnée de se raccorder sur le réseau d'assainissement départemental pour l'installation du boulevard Koenig. La 340 ?

Mme BRANNENS.- Oui, 340 et 375. Il y en a une, c'est des tables de ping-pong et l'autre, je crois que c'est les assurances.

M. LE MAIRE.- Voilà, c'est l'assurance du nouveau complexe.

Mme BRANNENS.- La troisième, c'est la 375 : c'est l'achat de tables de tennis de table.

M. LE MAIRE.- 375...65.

Mme BRANNENS.- 75.

M. LE MAIRE.- Ha 75. Mise en œuvre de tables de tennis au complexe pour le service Espaces Verts. C'est une table de tennis extérieure.

Mme BRANNENS.- Oui, effectivement. Donc tout cela se rapporte au nouveau complexe sportif. Et je voulais savoir quel était le coût global, puisqu'il est presque fini... Si on avait... Quel était le coût global de ce complexe sportif d'une part, et si son ouverture était toujours prévue dans quelques mois, c'est-à-dire au début de l'année prochaine.

M. LE MAIRE.- L'ouverture est prévue comme ça avait été envisagé pour janvier.

Mme BRANNENS.- Oui.

M. LE MAIRE.- Et le coût global, il figurera au compte administratif, en intégrant ces éléments assurance, raccordement, second œuvre, etc. Mais on est dans l'épure du coût estimatif. Donc on aura au moment du compte administratif l'ajustement du coût du complexe sportif.

Mme BRANNENS.- Il était prévu à 9,5 millions. On est toujours dans ces eaux-là ?

M. LE MAIRE.- Oui, oui. On n'a pas d'évolution de marché particulière.

Mme BRANNENS.- Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie.

III. Délibérations

Première partie

1. Budget Ville – Décision modificative n°1 – Exercice 2019

M. LE MAIRE.- Nous allons passer à la première partie qui est très financière puisqu'il s'agit de décisions modificatives, sur le budget principal et deux sur le budget annexe. La 1, c'est sur le budget principal. Nathalie.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Merci, Monsieur le Maire. Vous verrez, sur table, il y a la délibération numéro 1 vous avait été posée, de manière à faire un rectificatif sur les totaux qui sont en tête, enfin dans le titre de cette délibération.

M. LE MAIRE.- On doit cette rectification à Madame MAURIN FOURNIER qui l'a vu la première et qui nous l'a communiquée. Voilà.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Et Madame BRANNENS, qui nous a fait également la remarque, mais après Madame MAURIN FOURNIER.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Alors je vais commencer par la délibération numéro 1 qui concerne le budget de la Ville, qui est la première décision modificative apportée au budget. Je vais commencer par la section de fonctionnement, avec un ajout de 150 000 euros qui concerne une taxe que les propriétaires de surfaces de stationnement doivent désormais payer. Cette taxe a été instituée par la loi de finances 2019. Et donc elle s'applique sur notre parc de stationnement, donc pour un montant de 150 000 euros, qu'on paye pour la première fois cette année et qu'on paiera à

l'avenir donc de façon récurrente. C'est une nouvelle taxe, financée par un surplus au niveau de la TADM de 150 000 euros, donc pour équilibrer la section de fonctionnement.

Au budget, à la section investissement, donc on a un certain nombre d'ajustements, en moins-values ou en plus-values, notamment dans les travaux de voirie : un montant de 2,35 millions d'euros, qui concerne les travaux sur la RN 13. Suite au très bon avancement des travaux, on peut accélérer donc les investissements dès l'année 2019 et donc on intègre 2,3 millions d'euros d'investissement dès cette année 2019, au-delà de ce qui a déjà été budgété et donc consommé. On a aussi une opération qui est neutre pour le budget, qui est un transfert de compte à compte, qui concerne l'inscription budgétaire de 600 000 euros pour des études qui ont déjà été réalisées dans le cadre du projet du 167, mais qui va passer du compte général Ville : études, à une ligne qui est désormais dédiée à ce projet et qui va nous permettre d'isoler les lignes financières au sein de notre budget Ville. Encore une fois, c'est neutre dans la balance totale budgétaire.

On a une moins-value de 1,6 million d'euros suite au report du projet de remplacement des horodateurs. On mène en effet actuellement une réflexion plus globale sur le système de paiement de stationnement de surface. Et donc, de manière à pouvoir intégrer les conséquences, enfin les conclusions de ces réflexions, on décide de décaler cet investissement.

On a une plus-value de 525 000 euros suite à la poursuite des travaux à l'accueil de l'Hôtel de Ville qu'on va pouvoir entamer dès cette année 2019. 3 millions d'euros d'inscriptions supplémentaires pour le projet Michelis, qui également avance très bien. Donc on va pouvoir avancer sur 2019 un certain nombre de travaux et donc les inscrire au budget. Également, sur cette ligne Michelis, 460 000 euros pour le mobilier.

Nous avons 650 000 euros de moins-value suite au report de la rénovation de la statue du Duc d'Orléans ; 409 000 euros également de moins-value pour la surcharge foncière que l'on devait, ou que la Ville devait payer dans le cadre d'une opération de logement social, opération Paul-Émile Victor, qui est décalée. Vous savez que cette surcharge doit être payée en fin de travaux. Les travaux n'étant pas réalisés sur 2019, ce montant est reporté sur 2020. Et donc en net, nous avons un total de 4,8 millions d'euros que nous allons financer par de l'emprunt prévisionnel, mais qu'on pourra bien sûr à terme couvrir par de l'autofinancement, lorsque celui-ci sera constaté.

J'enchaîne avec...

M. LE MAIRE.- Si vous êtes d'accord, on enchaîne sur les deux budgets annexes, puis on ouvrira les discussions sur l'ensemble des décisions modificatives.

2. Budget annexe Logements sociaux – Décision modificative n°1 – Exercice 2019

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Voilà, deux budgets annexes. Pareil, première décision modificative pour le budget Logements sociaux et pour le budget Spectacle vivant et Arts visuels. Pour le budget Logements sociaux, 13 000 euros qui concernent l'extinction de créance suite à une décision du tribunal. Donc le paiement n'est plus dû, donc nous devons, suite à cette décision du tribunal, inscrire cette moins-value, cette plus-value pardon de 13 000 euros qui sera financée par une diminution de l'enveloppe budgétaire qui était prévue pour les taxes foncières par rapport à ce que l'on a pu consommer.

3. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Décision modificative n°1 – Exercice 2019

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Sur le budget Spectacle vivant et Arts visuels, dans la continuité des travaux qui ont déjà été engagés, on peut intégrer aussi pour 2019 le remplacement de l'écran scénique, pour un montant de

5 000 euros, et la peinture du foyer-bar et de la salle d'exposition, pour un montant de 20 000 euros. Ce montant de 25 000 euros sera financé par un emprunt prévisionnel.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces éléments. Qui souhaite prendre la parole ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire, vous avez eu l'amabilité de préciser que je m'étais aperçue de cette erreur, mais je dois dire que j'ai quand même été un peu interpellée que ni vous ni votre adjointe aux finances ne voient une erreur de 100 millions d'euros. Donc si effectivement on n'a même pas les équilibres aujourd'hui un petit peu dans l'esprit, c'est quand même interpellant. Et c'est vrai que j'ai été très surprise de m'apercevoir que j'étais la seule à lire finalement cette délibération.

En ce qui concerne les éléments qui ont été donnés, si je comprends bien, en fait, on a dans le montant, en termes d'investissement, le solde d'exécution qui a été reporté, c'est ça, de 2018 ? Donc le montant total, c'est les 97 millions plus les 4,860 millions que l'on fait en emprunt ? Est-ce que donc on est bien à un total de 101 905 000 euros ? Est-ce que c'est comme ça qu'il faut lire la prévision, sachant que, jusqu'à présent, on a en général entre 50 et 60 millions en termes d'investissement et on en réalise 30 ? Donc c'est vrai que, là, on est à un doublement de notre prévision pour le budget 2019. C'est intéressant. On verra ce qu'on réalise effectivement. Mais est-ce que c'est bien comme ça qu'il faut le lire ?

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Je vous rappelle le mécanisme. Aujourd'hui, on finance ces crédits par de l'emprunt prévisionnel et, au moment de la constatation de l'autofinancement, on pourra financer ces montants par l'autofinancement, donc pas forcément par de l'emprunt. Et sur le montant total, il faut que je regarde dans les lignes d'investissement. Je ne vois pas le total dans les montants. Moi, c'est pas repris dedans, mais je ne vois pas les totaux. Donc je vais vous reconfirmer ce chiffre pour ne pas vous...

Mme MAURIN FOURNIER.- Excusez-moi, vous avez 97 000, sur la correction que vous nous avez faite... J'étais bien arrivée effectivement à 97 845 449 pour être précise, auxquels vous ajoutez les 4 860 000 sur lesquels vous allez faire *a priori* un emprunt. Ma question, elle était que...

M. LE MAIRE.- Non, non. On ne fait pas un emprunt. C'est-à-dire que, comme on ne peut pas constater l'autofinancement...

Mme MAURIN FOURNIER.- Vous envisagez l'emprunt.

M. LE MAIRE.- Comme on ne peut pas intégrer l'autofinancement *a priori*, sans l'avoir constaté au moment de la clôture des comptes, on est supposé intégrer une contrepartie en emprunt et non pas une contrepartie en autofinancement. Ce n'est pas des financements au fil de l'eau par l'emprunt. C'est la raison pour laquelle on a une ligne d'emprunt de trésorerie qui permet de gérer ces aléas. Simplement, la contrepartie en autofinancement, on doit la constater au moment de la clôture des comptes.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Ce qu'il faut regarder, c'est les dépenses d'équipement. Donc ce que vous comparez dans les 30 millions annuels historiques, c'est pas les 100 millions que vous venez de citer, mais c'est 61 millions actuellement, suite à la décision modificative, qui se comparent aux 30 millions que vous avez pu constater dans le passé. Dépenses d'équipement.

Mme MAURIN FOURNIER.- Dans la décision modificative, on est à 77 millions. Mais bon, on pourra revoir ça, mais j'ai repris le budget primitif et la décision modificative, et il me semble qu'on est à 77 millions, plus les 20 millions de solde d'exécution reportés, plus aujourd'hui les 4,8 millions. Donc c'est bien comme ça... Ma seule question, c'est : est-ce que c'est bien comme ça qu'il faut l'entendre ? J'ai bien compris sur l'emprunt prévisionnel complémentaire, sans doute, en fonction de l'autofinancement. Mais simplement sur le montant total sur lequel on doit réfléchir, en termes de financement

envisagé, en termes de budget sur 2019 pour l'investissement, est-ce qu'on est bien sur ces 101 mille, 101 millions pardon ?

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Encore une fois, sur 61.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je serai preneuse de votre description, parce que c'est pas les montants que j'ai.

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- On peut s'asseoir, si vous voulez, et on parcourra le budget ensemble.

M. LE MAIRE.- Encore une fois, les délibérations, elles rappellent quels sont les crédits ouverts au titre de l'investissement, au titre du fonctionnement, dont une partie intègre des lignes de trésorerie. Ce n'est pas ces éléments qui sont remis en cause. C'est simplement des décisions à l'intérieur de l'évaluation budgétaire.

D'autres questions sur ces délibérations ? Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, excusez-moi, j'ai encore des questions concernant les détails que vous nous avez donnés. On a effectivement 3 millions que l'on sort pour Madeleine Michelis. Vous dites que c'est parce que les travaux avancent bien. Est-ce que ça veut dire que, par rapport au budget total, on est dans le budget tel qu'il était prévu ? Et est-ce qu'aujourd'hui les 10 470 000 prévus pour Michelis... Je ne me rappelle plus le montant prévu pour l'école. Est-ce que vous pouvez nous le rappeler ?

Mme ETZENBACH-HUGUENIN.- Ce n'est pas un budget supplémentaire, effectivement. C'est juste qu'on va pouvoir l'inscrire et exécuter les travaux ou commencer à exécuter les travaux sur 2019.

Mme MAURIN FOURNIER.- Et le montant total pour Madeleine Michelis ?

M. LE MAIRE.- Il est inchangé : 18 millions.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ha, 18.

M. LE MAIRE.- Sur le budget Michelis, on n'est pas dans un budget supplémentaire pour modifier l'enveloppe budgétaire. On est dans des changements d'exercice puisque les travaux qui ont été démarrés prématurément, par anticipation, changent l'imputation budgétaire.

Mme MAURIN FOURNIER.- Très bien.

En ce qui concerne l'étude qui est en train d'être faite sur les horodateurs, effectivement, vous nous dites qu'on a inscrit, on a enlevé 1 600 000, ce qui n'est pas rien. Donc je voulais savoir quelle était cette réflexion sur les horodateurs. Est-ce c'est le fait de l'évolution par rapport au forfait post-stationnement ? Est-ce c'est dans le cadre des marchés relatifs à PayByPhone ? Voilà, c'était pour comprendre un peu mieux pourquoi on enlevait 1 600 000.

M. LE MAIRE.- C'est qu'il y a une accélération extrêmement forte du paiement en ligne ou du paiement à distance qui remet en cause le maillage de distributeurs, puisque, du coup, il y a de moins en moins de paiement par pièces ou par carte bancaire sur les distributeurs. Donc le plan de remplacement qui a été initialement prévu dans les contrats d'horodateurs avec les concessionnaires et qui était relativement conservateur dans la manière dont les moyens de paiement seraient utilisés sont à remettre en cause, puisqu'on a une explosion des moyens de paiement à distance et notamment par téléphone et par internet. Donc ça ne justifie pas de déployer autant d'horodateurs. On voit aujourd'hui des horodateurs qui ne sont pratiquement plus utilisés, dans la mesure où le recours au paiement alternatif a pris le dessus. Voilà. Donc ce n'est pas la peine de déployer autant d'horodateurs. Il faut revoir probablement la carte des horodateurs, assurer une présence dans toutes les rues et de manière à pouvoir en trouver partout, mais pas avec la même densité, dans la mesure où on a ce glissement qui va plus vite que les prévisions l'avaient imaginé.

Mme MAURIN FOURNIER.- Pourtant, dans les décisions municipales, il y en a trois qui concernent des sous-régies, donc pour les paiements des parkings et elles intègrent l'ensemble des modalités de paiement. Enfin, j'ai vu ça dans les décisions. Donc aujourd'hui, c'est une interpellation à plus long terme, j'imagine, que vous envisagez.

M. LE MAIRE.- Oui. C'est des décisions qui touchent la durée d'amortissement des horodateurs et qui s'alignent sur les durées de concession également. Donc c'est la raison pour laquelle il est important de les reconsidérer.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci.

M. LE MAIRE.- On a intégré un nouveau partenaire, qui s'appelle OPnGO, qui complète PayByPhone, parce qu'il n'y a pas d'exclusivité sur un système de paiement en ligne à distance. Très bien.

S'il n'y a pas d'autres... Monsieur LEPIDI, vous avez une question ?

M. LEPIDI.- Non, ce n'est pas vraiment une question. C'est juste pour dire que, dans la mesure où nous n'avons pas voté le budget qui nous amène ici aujourd'hui, eh bien, évidemment les différences qui sont faites, les aménagements qui sont faits sur ce budget... Et lorsque ma collègue souligne des distorsions dont nous n'avons pas forcément l'explication et qu'il faudrait peut-être revoir, mais même sans cette évocation, je dois vous dire que nous votons contre votre budget.

M. LE MAIRE.- D'accord. Non, juste pour bien être clair, ce n'est pas des aménagements ou des évolutions de notre budget. C'est-à-dire que...

M. LEPIDI.- Je n'ai pas dit « évolution », j'ai dit « distorsion ».

M. LE MAIRE.- Je comprends ce que vous dites. Si vous voulez par cohérence, je comprends que, comme vous n'avez pas voté le budget, les aménagements comme vous dites du budget ne seraient pas votables. Là, ce sont des constatations comptables, c'est-à-dire que c'est des recettes ou des dépenses constatées d'avance. Ce sont des imputations budgétaires de trésorerie. Ce n'est pas... Voilà, on ne touche pas, on ne remet pas en cause, on n'aménage pas, on ne modifie pas le corps de notre budget. Mais bon je...

M. LEPIDI.- Vous ne nous demandez pas de voter ?

M. LE MAIRE.- C'est des éléments de trésorerie. Voyez il y a des...

M. LEPIDI.- Est-ce qu'il faut voter ou pas voter ? S'il faut pas voter, tout va bien.

M. LE MAIRE.- Ha ben on vote, on vote.

M. LEPIDI.- Eh bien, on vote contre.

M. LE MAIRE.- C'est pour être clair vis-à-vis de vous.

M. LEPIDI.- Vous m'autorisez à voter contre, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Non, mais attendez.

M. LEPIDI.- On peut voter contre ?

M. LE MAIRE.- Oui, oui, vous avez voté. J'ai pas compris.

M. LEPIDI.- Est-ce que vous m'autorisez à voter contre ?

M. LE MAIRE.- Mais vous votez ce que vous voulez, Monsieur LEPIDI, vous voyez.

M. LEPIDI.- Parfait. Ça me va bien.

M. LE MAIRE.- Vous votez contre. J'essaie simplement de vous expliquer. Vous dites « des aménagements budgétaires ». Non, ce sont des produits et des charges constatés d'avance. Je sais que vous êtes un expert en comptabilité privée. Quand vous faites des mouvements de trésorerie, vous ne remettez pas en cause pour autant vos équilibres budgétaires. C'est simplement ça que je voulais préciser. Il y a des choix budgétaires. Ils ne sont pas du tout remis en cause, modifiés à la hausse ou à la baisse. Ce sont des éléments de comptabilité qui font qu'il y a des charges qui sont constatées d'avance. Il y a des dépenses ou des recettes qui sont constatées d'avance. Et la recette par exemple sur les droits de mutation, elle a été fixée à un certain montant l'année N-1, sur la base de ce qu'il y avait sur l'année précédente. Sur l'année N, on constate une hausse importante des droits de mutation. On intègre cette évolution comptable dans le budget et on le mettra dans le compte administratif, que vous voterez ou non le moment venu. Là il y aura une expression sur la réalisation budgétaire mais, à ce stade, ce n'est pas le sujet. Voilà. Mais ça n'empêche pas que vous votez « non ».

M. LEPIDI.- Dans la comptabilité privée, il y a aussi des charges constatées d'avance.

M. LE MAIRE.- Voilà. Mais c'est ce que j'essaie de vous expliquer...

M. LEPIDI.- Je comprends bien.

M. LE MAIRE.- ...pour justement que vous compreniez que ce n'est pas un aménagement budgétaire.

M. LEPIDI.- Elles sont aussi aménagées.

M. LE MAIRE.- Bon, très bien.

M. LEPIDI.- Le mot « aménagé » est dans la langue française, et précisément je le confirme. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEPIDI. Qui vote contre ?

Madame MAURIN FOURNIER. Juste.

Mme MAURIN FOURNIER.- Pardonnez-moi, j'avais encore juste une petite question. C'était pourquoi on avait une augmentation en décision modificative, concernant l'avenue Charles de Gaulle, de 2 350 000 ? Est-ce que c'est parce que les travaux... enfin vous avez une nécessité d'abonder plus par rapport à des travaux réalisés ? C'est ça ?

M. LE MAIRE.- Absolument. Pour des raisons de planning, puisque la phase 1 sera terminée sur l'exercice 2019. Au départ, budgétairement, on avait prévu de la terminer sur le mois de février 2020. Et donc l'entièreté du financement de la phase 1 est imputée sur le budget 2019 et donc on a rapatrié sur ce budget ce qui était prévu sur l'exercice 2020.

Mme MAURIN FOURNIER.- Malgré le fait qu'il y ait une partie qui soit décalée, la partie vers la Porte Maillot ? Puisque, si j'ai bien compris...

M. LE MAIRE.- Non, non.

Mme MAURIN FOURNIER.- ...Il y avait une partie qui vous a été... enfin on est obligé de ne pas la réaliser. C'est ça ? C'est ce qu'on a vu dans les décisions.

M. LE MAIRE.- Non, il y a deux choses. Dans la phase 1, on a changé le périmètre de la partie sud. Sur la partie sud, il était prévu de commencer également en face de la partie nord, c'est-à-dire au droit de la Porte Maillot. Compte tenu des travaux de la Porte Maillot, on a décalé la tranche de la partie sud plus vers l'ouest, en gros devant M6. Mais ça, ça ne changeait rien au périmètre budgétaire. En revanche, là où on a été, où il y a un changement, c'est que la réalisation a été plus rapide que ce qu'on avait envisagé. On avait prévu donc de terminer l'ensemble de la phase 1 sur février 2020. On terminera l'ensemble de la phase 1 sur décembre 2019. Donc la quote-part de financement de la phase 1 est intégralement rapatriée sur l'exercice 2019, d'où cette correction budgétaire. Voilà.

Donc s'il n'y a pas d'autres questions, y a-t-il des votes contre ? (4 votes contre : M. LEPIDI, Mme MAURIN FOURNIER, M. TEULLÉ et M. DODEMAN.) Merci. Des abstentions ? (1 abstention : Mme BRANNENS.) Ces délibérations sont adoptées.

Et donc je vous propose d'aller sur les délibérations de la deuxième partie et de poser vos questions.

Deuxième partie

M. LE MAIRE.- Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Moi, j'ai une question sur la délibération numéro 19, qui concerne un avenant sur la DSP du parking qui sera créé avenue Charles de Gaulle, justement dans le cadre de la construction des « Allées de Neuilly ». En fait, j'ai besoin d'explications complémentaires, parce que je ne comprends pas techniquement ce qu'il se passe donc vous allez sûrement me le dire. Et cet avenant d'ailleurs génère un surcoût de 48 500 euros H.T. pour le dévoiement des réseaux et j'aurais besoin de comprendre, parce que de ce que je comprends... Je vous donne ma compréhension et vous allez m'expliquer pourquoi j'ai mal compris. Au départ...

M. LE MAIRE.- Alors...

Mme BRANNENS.- Oui ?

M. LE MAIRE.- Je vous donne la réponse. Il y a donc sur la partie nord de l'avenue plusieurs réseaux, dont un très gros réseau de télécommunications. Comme cette avenue, vous le savez, était gérée par l'État, on n'a pas toutes les infos exactes sur le positionnement et l'envergure de ce tubulaire, de ce gros système de passage, enfin ce gros réseau de passage des câbles de télécommunications. On avait prévu un budget pour l'étude et les travaux liés au dévoiement et à l'identification de ces réseaux. Au lieu de le faire nous-mêmes, on a demandé à l'opérateur de le faire lui, dans la mesure où il a déjà ses équipes sur place, il travaille sur d'autres éléments qui nécessitent la même expertise, les mêmes moyens, les mêmes équipes. Donc c'est simplement le transfert d'une charge qui était dans le budget, la charge travaux de dévoiement de réseaux, identification et travaux de dévoiement de réseaux. Au lieu de la faire nous-mêmes, on la confie au concessionnaire qui va la faire, d'où un transfert de 48 000 euros, d'une charge directe vers une charge pour le concessionnaire.

Mme BRANNENS.- OK. Alors je comprends votre explication. Par contre, dans la rédaction de la délibération, c'est moins clair, parce qu'on explique effectivement qu'Indigo faisait les études au niveau du parking, au départ, et la Ville les études au niveau du terre-plein et de la partie sud.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est clair. Je lis la phrase : « les études et travaux de dévoiement des réseaux précités – donc ceux qu'on vient d'évoquer, donc dévoiement de réseaux, dévoiement de tubulaire télécom – avaient été initialement fixés hors périmètre d'intervention du délégataire – donc en direct par la Ville. Compte tenu de leurs interactions avec le projet de réaménagement des contre-allées, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, ils sont donc confiés au concessionnaire – au délégataire ». Et donc le coût qui est estimé à 48 000 euros sera payé et augmente donc

mécaniquement la subvention au délégataire d'autant. Donc elle passe de 13 500 000 à 13 548 000 euros, tout simplement. C'est un transfert.

Mme BRANNENS.- Je pense qu'un schéma aurait éclairci l'histoire parce que, là, on parle de la partie sud. J'ai l'impression qu'Indigo étudiera aussi les réseaux sur la partie sud. Ce n'est pas clair.

M. LE MAIRE.- Non. Si vous voulez, pour reprendre, vous avez, sur la partie nord, le long des façades, un gros tuyau France Télécom – on va dire comme ça. Ce gros tuyau, les services de l'État, France Telecom, Orange ne sont pas capables de dire exactement où il est. Est-ce qu'il est à quelques mètres près ? Ils ne sont pas capables de nous le dire. Donc il va falloir étudier exactement où est ce tuyau et quelle est l'envergure de ce tuyau. Parce que la présence de ce tuyau va conditionner la paroi du parking. On ne va pas mettre le tuyau dans le parking et on va essayer de ne pas mettre la cloison au milieu du tuyau. Et donc, à partir de là, on a un dévoiement de l'avenue pendant la période de travaux, puisqu'on va déplacer... Une partie du parking est de toute façon sous la RN. Et donc comme on va être en tranchée ouverte, il va falloir bouger la tranchée vers le centre, vers le sud et décaler le temps des travaux la circulation, avant de reboucher, de remettre la circulation sans avoir touché aux tuyaux de télécommunications. Donc, voilà, il y a des interactions avec la partie sud. Il y a des interactions avec le dévoiement provisoire de l'avenue. C'est pour ça qu'on va bouger l'avenue le temps de faire la tranchée qui permettra de faire le parking et le temps bien sûr de la reboucher.

Mme BRANNENS.- D'accord. Merci, c'est plus clair.

Les 48 500 euros correspondent aux études uniquement ou aux études et aux travaux ?

M. LE MAIRE.- C'est que les études. Oui.

Mme BRANNENS.- C'est les deux ?

M. LE MAIRE.- Non, parce qu'après, la partie travaux elle est dans le budget travaux.

Mme BRANNENS.- C'est uniquement les études. Et après, même chose, il y aura un décalage sur les travaux équivalent ? Non ?

M. LE MAIRE.- Non, parce qu'après, si vous voulez... les études, elles permettent de voir où est-ce qu'on creuse le parking. Après, qu'on le creuse à un ou deux mètres près, ça ne change rien au montant des travaux et donc à la charge du délégataire. Donc ce sont surtout des études pour éviter de faire la tranchée là où il y a les tubes.

Mme BRANNENS.- Oui. Est-ce que, comme vous nous en aviez parlé dans les précédents Conseils... Vous aviez dit qu'on ferait un point à chaque Conseil sur les travaux et l'état d'avancement. Est-ce que vous pouvez nous faire un point sur les coûts ?

M. LE MAIRE.- Il y a une commission *ad hoc* qui est prévue. Je crois qu'elle est bientôt.

Mme BRANNENS.- Oui, oui, elle est prévue prochainement, mais...

M. LE MAIRE.- Le 8 octobre. On a prévu d'aborder tous ces sujets à la commission.

Mme BRANNENS.- Oui, mais est-ce qu'on peut faire brièvement un point en Conseil, justement pour donner l'information publiquement.

M. LE MAIRE.- Qu'est-ce que vous voulez savoir ?

Mme BRANNENS.- Je voulais savoir à quel rythme les travaux avancent. Là, vous avez répondu sur la phase 1. Et au niveau des coûts, justement, est-ce qu'on est dans ce qui était prévu initialement ? Quels sont les dérapages, en dehors de ces 48 500 euros ?

M. LE MAIRE.- On n'a pas de modification ni sur les délais ni sur le budget des travaux. *Modulo* ce type de modifications qui sont présentées au Conseil, on est sur le planning prévu, c'est-à-dire un début du chantier à l'été 2020.

Mme BRANNENS.- D'accord, merci.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire. La 14 : c'est l'autorisation qui vous est donnée de signer un avenant à la convention de partenariat avec Bruitparif. Alors, évidemment, sur le principe de connaître la pollution sonore, comme la pollution atmosphérique, on est évidemment pour parce que c'est absolument indispensable. Néanmoins, j'aimerais bien que vous nous indiquiez sous quelle forme vous allez communiquer là-dessus. Parce que payer des études pour que finalement d'une part on n'en connaisse pas les résultats ou quasi pas, et qu'ensuite on n'en tire pas des conséquences, ça me pose problème. Donc, si vous voulez, si c'est juste pour se donner bonne conscience, ce n'est jamais mauvais, mais je préférerais qu'on en fasse quelque chose.

M. LE MAIRE.- De mémoire, vous avez déjà posé la question. Je ne sais plus dans quelle enceinte.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, mais je n'ai pas de communication là-dessus.

M. LE MAIRE.- Et la réponse qui vous a été donnée, c'est que les résultats seront en ligne au fur et à mesure qu'on les connaîtra. Donc ce sera totalement transparent.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, mais enfin ça fait déjà 1 an. Donc on devrait peut-être les avoir.

M. LE MAIRE.- Oui, donc si vous voulez, ils ne vont pas mettre les capteurs pendant les travaux. C'est pour ça d'ailleurs que cette délibération recale un peu la position des capteurs, pour s'adapter au phasage. Donc il y en a 5 qui sont prévus. Il y en a 2 au lieu de 3, c'est pour ça qu'il y a une baisse du budget de 35 000 à 25 000, puisque Bruitparif facture à la Ville au moment où les capteurs sont opérants. Et donc pour ne pas mettre des capteurs pendant la période de phasage des travaux, ce qui brouillerait totalement les résultats, ils se recalent. Et c'est l'objet de cette autorisation qui m'est donnée de signer un avenant avec eux pour qu'ils nous facturent que 2 capteurs sur les 5, puisqu'ils vont les mettre au fur et à mesure, ce qui porte de 35 000 à 25 400 euros.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ceci étant, ce serait intéressant d'avoir aussi les nuisances des travaux parce que, en termes à la fois de pollution sonore et atmosphérique, on sait très bien que les travaux, c'est une période extrêmement compliquée.

M. LE MAIRE.- Non, mais bon, si vous voulez avoir des éléments fiables, il ne faut pas qu'ils soient dénaturés par la période où il y a des engins de travaux, ce qui fausserait totalement les données.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ce serait une donnée intéressante.

M. LE MAIRE.- Après, vous nous direz « c'est faussé », etc. Donc faisons les choses bien. Mais Airparif et Bruitparif ont des méthodes. Voilà. Ce n'est pas nous qui leur disons « il faut mettre le capteur là à tel moment ». Pour capter la pollution et le bruit, ils savent où le mettre, suivant leur expertise. On leur a donné carte blanche et on communiquera les résultats au fur et à mesure, n'ayez crainte.

Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire. Je rebondis sur cette discussion, cet échange et donc concernant la délibération 14. Sauf erreur de ma part, il y a 1 an, il y a eu une première campagne justement qui avait été lancée en mai 2018. Et sauf erreur de ma part, c'était un test qui avait été réalisé sur quelques jours, voire une courte semaine. Un an après, en fait la question de Madame MAURIN FOURNIER, c'est : « voilà, il y a eu d'autres visiblement études qui ont été réalisées, alors sur deux stations et non trois. Mais est-ce que, 1 an après... » voilà. Vous aviez dit aussi à l'époque que vous alliez nous communiquer des livrables. Quels sont les résultats 1 an après, conformément au partenariat qu'on a noué avec eux ?

M. LE MAIRE.- Nous, dès qu'on aura les résultats d'Airparif ou de Bruitparif, on les mettra en ligne et on les donnera. Vous voyez. Donc il n'y a pas de phase intermédiaire, il n'y a pas de résultats qui sont cachés, il n'y a pas de rétention de résultat. Vous voyez, ces résultats, ils seront communiqués, communicables, visibles. Je pense que même les opérateurs les mettent aussi sur des cartes qu'ils réalisent à une maille plus importante avec l'ensemble des collectivités qui leur confient des études. Voilà. Ce sujet, encore une fois, il est transparent, souhaité, souhaitable, intéressant et on le suivra tous. Voilà.

Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Délibérations 17 et 18, parce qu'elles vont à peu près ensemble. Ça concerne les établissements d'accueil de jeunes enfants. Je voulais savoir : aujourd'hui, il y a une demande qui est faite par les CAF, du fait de la signature de la COG 2018-2022, mais qui existait d'ailleurs déjà dans la précédente COG, sur l'utilisation de 10 % des places pour les parents en recherche d'emploi ou pour les accueils d'urgence. D'ailleurs, c'est cité dans la délibération. Je voudrais savoir si aujourd'hui on est en capacité, à Neuilly, de réserver ces 10 % de places. Je voulais également savoir combien de places étaient réservées pour les enfants handicapés, sachant que, encore une fois, dans cette nouvelle COG, nous avons dans les fonds publics et territoires la possibilité d'avoir des subventions supplémentaires en ce qui concerne l'accueil des enfants handicapés, qu'il s'agisse des crèches mais également des établissements d'accueil hors scolarité. Donc je voulais avoir un petit point là-dessus, sur ce qui se passe à Neuilly, parce que je sais que, en fonction des territoires, on a un peu de mal à appliquer ces 10 % et cet accueil. Donc voilà.

M. LE MAIRE.- Emmanuelle, sur les accords CAF et puis Jean sur l'accueil des enfants handicapés dans les écoles.

Mme d'ORSAY.- Je vais vous répondre tout simplement que les 10 %, on les atteint largement. On les dépasse. Vous savez, dans nos établissements, on a des places à temps plein réservées aux deux parents qui travaillent et des places à temps partiel qui sont disponibles aussi pour les parents dont l'un des deux travaille et l'autre en recherche d'emploi. Donc les 10 %, on est complètement dans les clous là-dessus. Il n'y a aucun problème.

Par rapport à l'accueil des enfants en situation de handicap, ça fait partie de nos critères de priorité. Donc tout enfant porteur de handicap, quand il peut être accueilli en collectivité, est accueilli en collectivité dans nos établissements. Donc, voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- Pardonnez-moi, je croyais qu'on était un secteur en tension, c'est-à-dire qu'il y avait beaucoup de gens qui attendaient, beaucoup de parents qui attendaient des places, en particulier en crèche. Et vous me dites que les 10 % sont largement atteints. Ça veut dire qu'il y a plus de 10 % de berceaux...

Mme d'ORSAY.- Oui il y a plus de 10 % de berceaux.

Mme MAURIN FOURNIER.- ... pardonnez-moi, je vais finir, il y a plus de 10 % de berceaux qui aujourd'hui ne sont pas utilisés pour pouvoir... C'est ça. Ma question, c'est celle-là. C'est-à-dire on doit normalement réserver 10 % des berceaux pour les cas d'urgence et pour, en particulier les parents qui sont en recherche d'emploi. Donc c'était ça ma question. C'est : y a-t-il ces 10 % à disposition ?

Mme d'ORSAY.- Il n'y a pas 10 %. Vous le savez bien, on ne peut pas garder des berceaux vides. En revanche, on a bien plus de 10 % dans nos crèches d'enfants dont les parents sont en situation de recherche d'emploi. Mais effectivement, à un instant T, nos crèches se doivent d'être pleines. Donc effectivement, les 10 %, il y a un moment où on ne les a plus. Mais on a effectivement bien plus de 10 % d'enfants qui sont accueillis qui sont avec des parents en recherche d'emploi. Mais vous savez bien qu'on ne peut pas garder des places vides. Il y a un moment, les commissions sont passées. On a, au moment des commissions, évidemment des réflexions sur certaines situations, aussi certaines situations qui nous sont envoyées par la PMI, dont certaines situations de ce type. Voilà. Effectivement, il y a un moment donné dans l'année où on a une marge de manœuvre de quelques places d'urgence, ce qu'on appelle des places d'urgence, mais pas 10 % des places. 10 % des places, ça serait 60 places. Vous imaginez si on gardait 60 places libres tout au long de l'année ? Ça serait évidemment pas possible. Mais ce n'est pas ce que la CAF nous demande et nous, on est dans les clous par rapport à ce que la CAF nous demande au quotidien et en pratique. Là-dessus, il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE.- Jean, tu veux rajouter quelque chose sur l'accueil des enfants handicapés ? Madame MAURIN FOURNIER demandait un point sur l'accompagnement des enfants handicapés, en deux mots.

M. de ROQUETTE-BUISSON.- Oui, merci, Monsieur le Maire. Je crois qu'Emmanuelle d'Orsay a dit déjà l'essentiel. On a à peu près au total 200 élèves handicapés qui sont accompagnés dans la ville et dans les écoles primaires. On en a un certain nombre qui sont accueillis aussi bien dans le privé que dans le public. Ça fait partie des critères et des priorités de la Ville. Il y a un certain nombre d'AVS qui accompagnent les élèves, en rappelant que les AVS ne sont pas recrutés par la Ville mais par l'Éducation nationale, ce qui n'est donc pas du tout la même chose. Par ailleurs, il y a deux enseignants référents sur l'ensemble de la ville qui accompagnent à la fois les familles, évidemment les enfants et ces AVS.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions sur la deuxième partie ? Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Juste une petite... comment dire appréciation positive sur la délibération numéro 10, mais qui m'a un petit peu surprise à sa lecture, parce qu'en fait il s'agit de l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle cadastrée numéro, etc., etc. Mais en fait, à l'origine, le prix de cette parcelle de 170 mètres carrés, si ma mémoire est bonne, plus une deuxième qui devait faire une trentaine de mètres carrés, soit 200 mètres carrés, était proposé par les Domaines à 80 000 euros. Ce qui m'a surpris, c'est que ça paraît évidemment peu cher, si je puis dire. Donc vous avez à l'époque refusé d'acquérir cette parcelle. Et aujourd'hui, les Domaines finalement... L'État plus précisément, après réflexion, quelque chose que les Domaines avaient estimé 80 000 euros, nous la cède pour 1 euro symbolique. Alors c'est une belle affaire. Je ne critique pas le résultat, évidemment. Au contraire, je le salue. Mais moi je voudrais savoir comment vous avez pu résister à ne pas acheter cette parcelle pour 80 000 euros, qui fait 200 mètres carrés ?

M. LE MAIRE.- Vous savez, quand il y a une parcelle, il y a deux types d'appréciation. Il y a une appréciation, une espèce d'évaluation, mais il y a surtout une appréciation eu égard à l'usage qu'elle va avoir. Si vous achetez une parcelle de 170 mètres carrés qui vient ajouter de la constructibilité à un immeuble qui est lui-même sur une parcelle de X centaines de mètres carrés et qui a un « effet de levier », grâce à ses 170 mètres carrés, les 170 mètres carrés peuvent générer des dizaines ou des centaines de mètres carrés de construction qui vont créer une valeur considérable. Dans ces cas-là, les Domaines, vous voyez, ils ne vont pas faire de cadeaux parce qu'ils vont dire : « là, en vous permettant d'acquérir 170 mètres carrés sur une parcelle mitoyenne de la parcelle qui vous appartient, vous allez fortement améliorer le projet de construction et les mètres carrés que vous allez construire ». Quand, et c'est le cas là, c'est une espèce de délaissé de l'État qui est destiné à faire un square, il est clair que la valeur n'a rien à voir et qu'il n'y a pas de la part de la collectivité l'idée de gagner de l'argent avec cette parcelle. C'est l'idée, et c'est le cas ici, de l'aménager pour ne pas avoir un délaissé abandonné et plutôt faire un square ou un espace public végétalisé, entretenu, etc. Donc c'est l'usage qui détermine la négociation. Et là, en l'occurrence, ce n'est pas un usage qui justifiait de payer même 80 000 euros. C'est pour ça que l'État nous l'a cédé à l'euro symbolique.

M. LE STANG.- Inondable.

M. LE MAIRE.- Et en plus inondable. D'autres éléments sur la deuxième partie ? Je vous remercie.

Questions diverses

M. LE MAIRE.- Madame BRANNENS qui veut émettre un vœu. Je vous laisse le développer.

Mme BRANNENS.- Oui, merci. Effectivement, ce n'est pas une question diverse, c'est un vœu, sur lequel je souhaiterai qu'on vote, *in fine*. Alors c'est un vœu relatif à la création d'un budget participatif lors du prochain exercice budgétaire, donc pour 2020.

Les budgets participatifs sont nés au Brésil en 89, pour mémoire, mais c'est seulement récemment, dans la dernière décennie, on pourrait dire, que leur essor, enfin qu'ils ont grandi, qu'ils se sont développés, grâce aux plateformes numériques. Il y a maintenant 15 villes dans le département, sur les 36 villes qui existent, qui ont mis en place un budget participatif. Il y a également des conseils départementaux, régionaux, des universités comme Nanterre qui ont mis en place un budget participatif. On voit que c'est quelque chose qui grandit de jour en jour.

Aujourd'hui, les citoyens se sentent éloignés du pouvoir et demandent une participation non seulement plus grande mais aussi plus fréquente. Voter une fois tous les 6 ans ne suffit plus manifestement et les budgets participatifs sont un des moyens qui permettent de pallier à ce manque. Qui plus est, la participation citoyenne permet à chacun d'être acteur à part entière dans sa ville, dans son quartier et cette intelligence collective offre l'avantage d'une plus grande légitimité des décisions qui ont été prises de cette façon.

Les budgets participatifs concernent des dépenses d'investissement. Il n'est pas question bien évidemment, dans des budgets participatifs, de créer un emploi pour assurer telle ou telle fonction. Donc les projets participatifs contribuent à l'amélioration du cadre de vie. Ils ont l'avantage de favoriser la confiance, puisque la collectivité réserve une enveloppe budgétaire à la réalisation de ces projets qui sont proposés et choisis par les citoyens. Enfin, le budget participatif est pédagogique, puisqu'il permet notamment une meilleure compréhension du rôle, du travail des élus et des services au niveau budgétaire, ainsi qu'une meilleure connaissance des institutions et de ce qui relève de la compétence des différents échelons territoriaux.

Alors comment ça marche, les budgets participatifs ? C'est assez simple finalement. Le fonctionnement comprend plusieurs étapes. Dans un premier temps, la Ville définit une enveloppe dans le cadre du budget d'investissement. Ensuite, un appel à projets est fait auprès des habitants. Et en général, bien évidemment, tous les habitants peuvent proposer un projet, à condition que ce dernier concerne l'intérêt général et soit bien évidemment de la compétence de la Ville. Évidemment, il ne faut pas que ces projets concernent ce qui fait partie des obligations de la Ville, du style : l'entretien des écoles, l'entretien des bâtiments publics, etc. Il faut que ce soit quelque chose d'un petit peu différent.

Ensuite, les services de la mairie analysent et chiffrent les différents projets pour réaliser la liste de ceux qui seront soumis au vote. Une fois que cette liste est faite – donc on a sélectionné les projets qui sont réalisables techniquement et financièrement –, une information est faite auprès des porteurs de projet, pour leur indiquer soit que leur projet a été retenu et sera soumis au vote, soit que leur projet n'a pas été retenu, et à ce moment-là, bien évidemment, on leur donne la raison pour laquelle leur projet n'a pas été retenu. Ensuite, les projets qui sont recevables sont publiés dans la ville par différents moyens (internet ou papier). Quelques semaines plus tard – donc ils sont publiés et visibles pendant une certaine période qui dure plusieurs semaines –, ils sont soumis au vote des habitants. Là aussi le vote peut être électronique ou physique, comme on l'a fait dans les différentes concertations précédentes. Donc ce vote va définir quels sont les projets retenus et dans quel ordre ils peuvent être retenus, jusqu'à atteindre l'enveloppe maximale. Et enfin, l'année suivante, les projets sont réalisés.

Alors, de quel montant parle-t-on ? En général, les montants qui sont alloués à ces budgets participatifs sont de l'ordre de 5 % du budget d'investissement. Cependant, c'est difficile à concrétiser pour les habitants. Et on remarque, on a plutôt fait des moyennes par habitant. Dans la plupart des villes, ces montants évoluent sur une grande fourchette, puisque ça varie entre 5 et 45 euros par habitant. Pour mémoire, il y a 63 000 habitants à Neuilly. Actuellement, la moyenne des budgets participatifs tourne autour de 9 euros par habitant. Ça évolue. Les grosses villes comme Rennes et Paris ont fait bouger évidemment la moyenne.

Alors ce vœu bien évidemment est complètement légal puisque, dans le Code Général des Collectivités Territoriales, il est indiqué que le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local. Donc je vous propose d'adopter le vœu suivant :

« Considérant que le Conseil municipal de novembre 2019 débattera de l'orientation budgétaire pour l'année 2020 et offrira alors l'opportunité de créer de nouveaux budgets, le groupe Neuilly-Solidarité-Écologie demande l'instauration d'un budget participatif dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020. »

M. LE MAIRE.- Merci pour ce vœu. Je trouve que c'est une belle idée, les budgets participatifs, mais je pense que c'est en fin de compte, ça présente plusieurs inconvénients. D'abord, il y a une question un peu inéquitable, vous voyez, c'est-à-dire qu'on sait que, dans ce type d'exercice, c'est des associations, des comités de quartier, des militants qui sont enclins à participer. Donc, vous voyez, le budget participatif, il est souvent fléché sur des groupes ou des sous-groupes qui ne sont pas forcément très représentatifs, voire pas du tout, voire parfois même très isolés.

Le deuxième élément, c'est qu'on est quand même plutôt aujourd'hui dans une tendance – et l'État nous y pousse, et les restrictions budgétaires – à être très focalisés sur nos compétences. Donc ouvrir des budgets participatifs sur des champs qui sont hors compétences, que ce soit en investissement – et c'est valable pour toutes les dépenses de la Ville – ouvre en fin de compte une doctrine qui n'est pas en phase avec cette volonté et cette incitation de l'État à mettre chaque collectivité devant ses compétences prioritaires, et le budget participatif ne participe pas de cette dynamique.

Et le troisième élément, c'est : je pense que ça convient peut-être à certaines villes, à Paris découpée en arrondissements. C'est une manière peut-être de renvoyer vers les arrondissements un peu plus de responsabilité, de moyens ou d'adapter des investissements à des contextes d'arrondissements extrêmement différents. Honnêtement, je ne vois pas beaucoup, dans une ville comme la nôtre, l'intérêt : un de ces budgets, deux la nécessité de sortir du champ de compétences, et trois, vous voyez, même les acteurs à qui pourraient être confiés ces budgets participatifs.

Et puis le dernier point : j'ai envie de vous dire « on le fait finalement déjà », puisqu'il y a un choix dans la ville, qui a été traditionnellement de laisser aux associations deux secteurs extrêmement importants : une grande partie de la culture et le sport. Beaucoup de villes par exemple gèrent le sport en interne, avec un office municipal des sports qui encadre l'ensemble des activités sportives. Le choix qui a été fait à Neuilly depuis des années – donc j'en parle d'autant mieux que, voilà, ce n'est pas un choix ou une orientation qu'on a prise quand on a été élu – a été de faire confiance au monde associatif en leur laissant l'initiative dans le sport, dans la culture, dans d'autres univers, une certaine indépendance. Et vous savez, tous les ans, on vote à peu près 1 million d'euros de subventions aux associations, ce qui est vraiment une manière et qui va dans le sens des éléments que vous avez développés, c'est-à-dire de faire confiance à la société civile, de faire confiance à des tiers pour que, sur un certain nombre de politiques qui intéressent la population, elle puisse le gérer de façon indépendante et en dehors du spectre de décision municipal.

C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas, moi, ce vœu, mais voilà j'ouvre la discussion, notamment aux différents groupes, Monsieur KELLER et ceux qui le souhaitent...

Mme BRANNENS.- Je peux peut-être répondre à vos points.

M. LE MAIRE.- Je propose peut être Monsieur KELLER, et puis ceux qui souhaitent prendre la parole, et puis de répondre ensuite sur les arguments des uns et des autres. Monsieur KELLER.

M. KELLER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes pour notre part tout à fait favorables à la mise en place d'un budget participatif dans le cadre de l'exercice budgétaire de 2020. Le fait d'associer, d'impliquer, de faire participer les habitants ne peut être à nos yeux qu'une démarche positive qui aura pour effet de rapprocher les habitants de la vie de la cité. Nous accueillons donc de manière favorable le vœu qui a été émis de créer ce budget participatif à Neuilly.

M. LE MAIRE.- Monsieur TEULLÉ.

M. TEULLÉ.- Oui, Monsieur le Maire. Je voudrais ajouter à la proposition de notre collègue, à l'information de l'ensemble des conseillers que beaucoup de villes de droite, notamment dans les Hauts-de-Seine, ont eu recours au budget participatif. Donc je crois que c'est une question qui évolue dans la gouvernance, en fait une gouvernance un petit peu différente. Et je ne trouve pas que votre argument, l'argument que vous avez avancé sur les associations... En l'occurrence, sur les villes qui l'ont fait, c'est pas les associations qu'on a retenues. Ça a été essentiellement à partir de la communication qui a été faite de ce budget participatif qu'on est passé au-delà de la question, des questions simplement d'associations. Plus on fait de la publicité pour ce budget, plus on peut avoir des idées originales qui peuvent venir de la population. Voilà. Nous, il nous semble que c'est dans l'air du temps et que c'est effectivement intéressant à proposer.

M. LE MAIRE.- Très bien. Les idées originales n'imposent pas forcément des budgets participatifs. Et puis ce n'est pas un sujet de droite ou de gauche. Ce n'est pas là-dessus que j'ai axé mon avis. Madame BRANNENS.

Mme BRANNENS.- Alors je vais vous répondre sur vos arguments. Effectivement « inéquitable », je rejoins mon collègue. C'est vrai que, au départ, quand on commence, il y aura probablement – c'est la réalité – peut-être des groupes qui viendront en premier, qui oseront je dirai proposer des projets, mais pas seulement. Je pense qu'il y aura des individus complètement indépendants de groupes ou d'associations qui viendront proposer des projets. C'est ce qu'on a remarqué dans les villes où ça s'est développé, et en particulier au Brésil où il y a une ancienneté. Les budgets participatifs sont instaurés – ça a commencé à Porto Alegre –, sont instaurés depuis longtemps, se sont développés et gagnent de plus en plus la population. Au départ, il y a un faible pourcentage de participants et, progressivement, ce pourcentage monte et continue de monter. Au départ, il touchait essentiellement les couches favorisées de la population et, progressivement cela descend et ça se répand. Enfin, toute la population, quelle que soit la catégorie sociale, participe à ces budgets participatifs. Donc je ne suis pas d'accord sur le fait que ce soit inéquitable.

La tendance à se focaliser sur les compétences, oui, bien sûr. Mais les budgets participatifs, comme je l'ai indiqué, ne sont pas hors compétence de la Ville, bien évidemment. La Ville a des compétences prioritaires et les projets qui sont proposés doivent être dans les compétences de la Ville. Il n'est pas question par exemple de proposer quelque chose sur une route départementale ou sur quelque chose, ou sur les lycées qui relèvent de la région, ou sur les collèges. C'est vraiment quelque chose qui doit être de la compétence de la Ville. Ça veut pas dire que la Ville ne remplirait plus ses compétences. C'est quelque chose qui est dans le champ des compétences, mais qui n'est pas effectué par la Ville. Ça permet effectivement de développer des idées nouvelles, des idées qu'on n'aurait pas eues. Ce sont en général des petits projets puisque, ne rêvons pas, quand je dis 5 % des budgets d'investissement de la Ville, ce sont quand même des montants relativement modestes au regard du budget global de la Ville. Et donc ce sont des projets... Pour vous donner des exemples, ça a pu être des bancs qui ont été installés quelque part. Ça a pu être des marelles qui ont été peintes dans les écoles. Ce sont des petites choses. Ça peut être des choses plus importantes, mais qui sont tout un tas de petits riens peut-être, mais qui améliorent la vie des habitants et qui prennent possession justement de leur ville.

Vous ne voyez pas l'intérêt pour notre ville, c'est dommage. Les associations : je rejoins là aussi mon collègue. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Il n'est pas question que, dans un projet, enfin je ne pense pas que ça se voit vu quelque part, on crée un club de tel sport ou de tel autre sport, puisque là on retomberait dans les budgets de fonctionnement. Ce n'est plus les budgets d'investissement. Ce sont des choses ponctuelles. Voilà.

M. LE MAIRE.- Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Monsieur le Maire, moi aussi je voulais vous dire que j'étais assez surpris de votre prise de position, puisque vous avez même organisé il n'y a pas très longtemps une grande manifestation un samedi matin rassemblant des citoyens de la ville, qui était plutôt positive. Et chacun le sait, on en parle depuis tout à l'heure, il y a une réelle volonté de la part des citoyens de s'investir dans la ville dans laquelle ils vivent, parce qu'ils ont des choses à dire. Et je crois que – comment dire – améliorer la proximité entre les élus et les citoyens, c'est une vraie préoccupation.

Par ailleurs, je constate que, à Neuilly, sauf erreur de ma part, il n'y a pas de conseils de quartier. On a un conseil économique de développement qui n'est pas très productif. Et donc je pensais que cette idée était la bienvenue pour compenser justement le manque de productivité et cette volonté justement de créer du lien avec la population.

M. LE MAIRE.- Très bien mais, si vous voulez, tous ces acteurs dans l'opération « Des Idées pour Neuilly » ou dans tous les cénacles et espaces de dialogue que vous avez évoqués, personne ne nous a demandé un budget participatif. Les gens ont émis des idées mais n'ont pas souhaité les gérer et le faire dans le cadre d'un budget participatif. Donc l'un n'est pas forcément lié à l'autre. L'un n'empêche pas l'autre.

Mme BRANNENS.- Moi, je vous le demande.

M. LE MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, moi je trouve que ça a un double avantage. Donc je suis tout à fait favorable à cette idée, comme mes collègues. Ça a un double avantage parce que ça permet de faire émerger et d'impliquer effectivement la population, et puis ça permet aussi aux conseillers municipaux d'être un peu réveillés par des idées qu'ils n'ont plus forcément une fois qu'ils sont assis sur leur siège.

M. LE MAIRE.- Je trouvais aussi que vous n'aviez beaucoup d'idées nouvelles ! Donc je comprends, maintenant.

Mme FOURCADE.- On peut vous montrer comme on est réveillé. Ce n'est pas un problème.

M. LE MAIRE.- OK. Monsieur LEPIDI et Jean de ROQUETTE-BUISSON.

M. LEPIDI.- Merci de me donner la parole. Écoutez, je dois dire que je suis en effet très favorable et si un vote est organisé ce soir, bien entendu, notre groupe votera pour. Écoutez, d'abord, je trouve que c'est une idée novatrice. Alors, vous dites que, dans les différents cénacles, vous n'avez pas eu cette idée. Mais moi, très honnêtement, je ne connaissais pas ce système avant de le lire et, pour autant, je trouve qu'une bonne idée n'est ni de gauche ni de droite. Ça reste une bonne idée. Et si je la découvre, tout le monde un jour peut découvrir la Tour Eiffel. Il a le droit aussi de dire que « tiens, voilà, j'aurais bien aimé avoir cette idée avant », sans doute. Pour autant, je trouve que c'est une si bonne idée que, comme il va y avoir des élections municipales prochainement, eh bien notre groupe, en tout cas quand nous ferons notre liste et notre programme, je crois que ça sera une très belle idée que de l'inclure à l'intérieur dudit programme. (*Rires, applaudissements*) En tout cas, je m'y engage.

M. LE MAIRE.- Vous pourrez demander à Madame HIDALGO des conseils, c'est la spécialiste du budget participatif.

Mme FOURCADE.- Vous pouvez faire un programme commun, d'ailleurs, là-dessus. C'est vraiment très bien.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je vous remercie.

M. LEPIDI.- Encore une fois, une bonne idée n'est ni de gauche ni de droite. Je le répète.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci, Monsieur LEPIDI. Jean de ROQUETTE-BUISSON. Et puis nous allons passer au vote.

M. de ROQUETTE-BUISSON.- Juste très rapidement, pour rebondir à ce que vous venez de dire, Madame MAURIN FOURNIER, l'activité d'un conseiller municipal ou d'un adjoint, tout ne se passe pas essentiellement dans les séances du Conseil municipal. (*Applaudissements*) La plupart de ce qui est fait, ça se fait sur le terrain, ça se fait au contact des gens. Ce n'est pas parce que tout n'est pas publié sur les réseaux sociaux... Voilà, je veux dire... Et puis il y a beaucoup de choses confidentielles, avec un certain nombre de contacts directs que nous avons avec les gens. Et justement, ce qui fait la force aussi de notre équipe, ce qui est toute la différence avec votre groupe, c'est que nous avons tous un certain nombre d'engagements aussi dans la ville. Nous nous sommes retrouvés autour d'un projet, et certainement pas sur des considérations politiciennes que vous faites à longueur de temps dans les séances du Conseil municipal depuis 6 ans.

(*Applaudissements*)

M. LE MAIRE.- Merci.

M. TEULLÉ.- Rappel au règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Je vous propose qu'on passe au vote. On passe au vote. C'est bon. On passe au vote.

Mme MAURIN FOURNIER.- Je pense, Monsieur le Maire, que nous avons un règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- On passe au vote et après on a les questions diverses. Qui est pour ce budget participatif ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Je rappelle le règlement intérieur qui, normalement, Monsieur de ROQUETTE...

M. LE MAIRE.- Non, Madame, non, Madame MAURIN FOURNIER, on passe au vote, on passe au vote.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah, on m'a coupé le micro.

M. LE MAIRE.- C'est moi qui ai la police de séance, s'il vous plaît.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, vous devriez l'utiliser quand on interpelle des conseillers. On ne doit pas le faire.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci. Qui est pour ? (7 votes pour : M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS et M. Anthony DODEMAN.) Qui s'abstient ? (1 abstention : Mme Emilie QUINTIN.) Cette délibération n'est pas adoptée, ce vœu n'est pas adopté. Je vous remercie.

Juste un élément : les éléments de Bruitparif et d'Airparif sont sur le site depuis plusieurs mois, Madame MAURIN FOURNIER. Donc de temps en temps, vous gagnerez à aller voir ce qui se passe dans la ville en allant sur le site. Tous les relevés sont déjà sur le site depuis déjà quelque temps, puisque les premiers relevés ont été faits en 2018.

(*Départ de M. TEULLÉ.*)

(*Départ de Mme MAURIN FOURNIER.*)

(*Départ de M. GARRETA.*)

Monsieur KELLER, vous aviez une question à poser.

M. KELLER.- Oui, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, notre groupe Unis pour Neuilly est régulièrement saisi par des Neuilléens qui rencontrent des problèmes ou des difficultés diverses, et comme nous nous y étions engagés il y a 6 ans, nous portons régulièrement au Conseil municipal la parole de ces Neuilléens. Ce soir, à l'occasion de cette question diverse, nous souhaitons vous interroger, Monsieur le Maire, sur un problème rencontré par

la brasserie Durand Dupont située place du Marché. Le nouveau propriétaire a fait des travaux importants pour améliorer l'image et l'esthétique de cette brasserie emblématique de notre ville de Neuilly. Tant mieux. Et il souhaite bénéficier d'un emplacement de stationnement ou d'une carte de résident pour garer leur fourgon à proximité. Il a donc fait une demande et des démarches auprès de la ville, dont j'ai eu connaissance, mais il n'a reçu aucune réponse en retour à ce jour.

Vous savez bien que je n'interviens certainement pas ce soir pour demander un passe-droit, du favoritisme ou un piston quelconque. Je ne l'ai jamais fait et cela est contraire à notre déontologie et notre charte éthique. Nous souhaiterions savoir ce qui est prévu par la ville dans ce genre de situation, et en particulier pour les commerçants exerçant des métiers de bouche si appréciés par les habitants de Neuilly et qui ont malheureusement tendance à disparaître petit à petit. Nous ne vous cachons pas que nous sommes pour les aider et favoriser leur installation et leur démarche administrative, car nous pensons que c'est dans l'intérêt de la ville.

M. LE MAIRE.- Trois éléments : un ce n'est pas le lieu pour évoquer des cas personnels. Le Conseil municipal, ce sont des cas généraux. Une question sur, voilà, quelles sont les règles sur le stationnement pour les commerçants : ça, c'est tout à fait entendable. Un cas particulier n'est pas entendable en Conseil municipal. Ce n'est pas le lieu de traitement, d'instruction des cas particuliers.

Sur cette affaire, deux choses. D'abord, vous savez qu'il y a 45 000 salariés à Neuilly – 45 000 salariés à Neuilly – et que la jurisprudence est constante sur le fait que, si on met une disposition particulière pour une catégorie (commerçants, infirmières, professeurs, etc.), il faut l'appliquer aux 45 000. Donc la Ville n'est pas en capacité... Aujourd'hui, elle n'a que 10 000 places de stationnement. Il y a 65 000 habitants, un peu moins, 63 000 à Neuilly. Un parc automobile relativement important. Ouvrir une dérogation pour 45 000 professionnels n'est absolument pas raisonnable et casserait les équilibres de stationnement de la ville.

Dernier élément, puisque vous avez parlé d'un cas particulier. Je vous rappelle quand même que cet établissement... Enfin je vous signale que cet établissement a un avis défavorable à l'ouverture de la commission de sécurité et qu'avant de faire remonter des revendications, il doit tout simplement se mettre aux normes pour la sécurité de ses clients. Puisque normalement, je suis en mesure de prononcer sa fermeture, tout simplement. Alors, puisque vous le connaissez, dites-lui quand même de se mettre d'abord aux normes de sécurité, rapidement, parce qu'il va avoir une mise en demeure de le faire rapidement et, après, il pourra faire des revendications. Et en tout état de cause, il y a des services au sein de la ville qui traitent ces sujets-là et la première démarche à faire, c'est de venir voir les services, ce qu'il n'a pas fait non plus.

Deuxième question, Madame SAUVAN.

M. LEPIDI.- C'est à moi. Alors, les autorisations temporaires d'occupation de l'espace public... Pardon ?

Mme SAUVAN.- Merci Monsieur le Maire.

(Réactions dans la salle.)

Mme SAUVAN.- Je ne parle pas souvent.

M. LE MAIRE.- Madame SAUVAN, Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Pardon.

Mme SAUVAN.- Bernard, je ne parle pas souvent. Ce serait gentil de me laisser parler. Merci.

M. LEPIDI.- Je n'avais pas vu. Excuse-moi, Michelle.

Mme SAUVAN.- Merci, Monsieur le Maire. Des Neuilléens assez nombreux nous ont interpellés concernant la recrudescence des rats dans les rues et dans les espaces végétalisés de Neuilly. Nous pouvons les voir assez facilement le soir, et même dans l'après-midi, dans les avenues Charles de Gaulle, avenue du Roule et boulevard Victor Hugo. Rue des Huissiers aussi, on me l'a dit tout à l'heure. Nous soupçonnons que les travaux réalisés sur l'avenue Charles de Gaulle fassent remonter les rats qui sont habituellement en sous-sol, et également que les nouvelles plantations de certaines espèces de végétaux les attirent. Il nous a été aussi indiqué, et c'est particulièrement préoccupant, que plusieurs enfants auraient été attaqués par des rats. Pouvez-vous, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, nous indiquer ce que la Ville a entrepris pour éradiquer ces rats afin de rassurer les habitants de Neuilly ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SAUVAN, de cette question. Bien entendu, on est tout à fait conscient de ce problème. Vous savez, il est partagé par nos collègues des différentes villes alentour, puisque c'est un phénomène qui concerne toute la métropole et l'ensemble de nos villes, qui est dû à deux phénomènes. Il est dû en partie aux inondations d'il y a un an qui ont remonté la population depuis les réseaux d'assainissement vers la surface, et lié également aux travaux, notamment aux travaux qui font tourner des tunneliers ou, comme ceux de la Porte Maillot, où il y a l'équivalent d'un volume d'une Tour Eiffel allongée qui occupe le sous-sol sur 40 mètres de profondeur et 300 mètres de large et qui bien entendu remettent en cause beaucoup cette population de nuisibles.

Donc il y a eu un certain nombre... une accélération, un doublement même des campagnes qui ont été faites sur la ville. Et il y a une nouvelle série de mesures qui sera faite, qui va passer par des changements de poubelles puisqu'un des problèmes, c'est la capacité pour ces nuisibles de se nourrir. Dès cet été, moi, j'avais fait arrêter le système d'arrosage automatique, de telle manière à ce qu'il n'y ait pas non plus accès à un système d'hydratation des animaux. Il y a, sur les terriers qui ont été repérés, des traitements approfondis. Donc les terriers vont être confinés, creusés de telle manière à les neutraliser et à récupérer la population de rats qui sera récupérée par une société spécialisée. Et une demande va être faite à toutes les copropriétés de la ville, de telle manière à ce qu'elles produisent l'obligation qui leur est faite de dératiser, puisqu'on va vérifier que la dératification est faite dans tous les immeubles de la ville. On me signalait ce matin un immeuble sur lequel il y a eu des rats et on s'est aperçu que les traitements n'étaient pas à jour. Et donc on va vérifier la mise à jour de tous ces traitements. Voilà.

Il n'y a pas de signalement sur aucune morsure de qui que ce soit. Ça c'est, je pense, davantage du ressort de la rumeur que de la réalité. Mais pour autant, il y a une recrudescence de cette population et on va mettre en place ce dispositif, probablement dans les semaines qui viennent. On est en train de caler un certain nombre d'achats, de commandes et de recours à des sociétés spécialisées pour mettre en œuvre toutes ces solutions concomitamment, dès le mois d'octobre. Voilà.

Mme SAUVAN.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Ils se réfugient dans les petits arbustes le long de l'avenue du Roule et le soir, on les voit sortir. Qu'est-ce qu'on peut faire ?

M. LE MAIRE.- C'est pour ça que tous les espaces verts vont être traités.

Mme SAUVAN.- Oui, c'est programmé.

M. LE MAIRE.- Il y en a cinq ou six qui ont été identifiés. Ils ne sont pas dans tous, mais il y en a cinq ou six qui ont été identifiés par les services de la Ville et qui feront l'objet de ce traitement. Voilà.

Mme SAUVAN.- Merci.

M. LE MAIRE.- Autre question, Monsieur LEPIDI.

M. LEPIDI.- Désolé, Michelle, pour le petit incident.

Alors, les autorisations temporaires d'occupation de l'espace public font-elles l'objet de vérifications quant à la durée ? Et quels en sont les tarifs ? Alors je précise un peu ma question. Il s'agit surtout évidemment des autorisations qui sont liées aux travaux, notamment dans les façades des immeubles et les échafaudages qui sont montés pour faire les ravalements. Voilà, c'est ma question.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, oui. Les autorisations ne sont pas « à vie ». Oui, elles sont limitées dans le temps, elles sont contrôlées et elles sont pénalisées ou sanctionnées quand elles ne sont pas respectées. Il y a des agents spécialisés et assermentés sur le contrôle du domaine public, et la police municipale également.

M. LEPIDI.- Oui, mais ce qui m'est rapporté, c'est qu'il y a souvent, par donc des gens qui me le disent, c'est qu'il y a l'arrêté qui est pris pour l'autorisation et puis des dates qui sont indiquées sur les différents chantiers. Et puis, ça dure parfois 2, 3, 4 mois, sans que pour autant qui que ce soit n'ait pris un nouvel arrêté ou qu'on sache ce qui se passe. Pourquoi il y a tant de retard ?

M. LE MAIRE.- Si, si, Monsieur LEPIDI. Quand il y a un dépassement, il y a un nouvel arrêté qui est passé. Si vous avez remarqué un chantier qui a dépassé sans qu'il y ait de nouvel arrêté, merci, et c'est votre responsabilité, de nous le signaler pour qu'on puisse intervenir.

M. LEPIDI.- Non, ce n'est pas de moi dont il s'agit. Je faisais une généralité.

M. LE MAIRE.- Bon ben alors.

M. LEPIDI.- Je parlais de mes concitoyens qui me l'ont signalé. Alors, ils n'ont pas particulièrement parlé de tel ou tel quartier.

M. LE MAIRE.- Rassurez-vous. Les concitoyens, les copropriétés, les riverains sont extrêmement attentifs aux travaux qu'il y a souvent à côté de chez eux. Il y a effectivement beaucoup de signalements quand l'affichage et les délais qui sont affichés ne correspondent pas à la réalité des travaux. Et donc, dans ces cas-là, nos agents assermentés interviennent, vérifient, demandent des explications aux maîtres d'ouvrage. Il nous arrive de prolonger par un arrêté, puisque la durée des travaux telle qu'elle a été prévue n'est pas forcément celle qui est réalisée. Et il faut aussi là mettre de la souplesse. Mais il n'y a pas d'impunité sur l'utilisation du domaine public à Neuilly. Et rassurez-vous, on est régulièrement informé.

M. LEPIDI.- Je ne suis pas sûr que ça me rassure beaucoup, mais pour autant je vous entends. Merci pour votre réponse.

M. LE MAIRE.- Deuxième question.

M. LEPIDI.- Alors l'organisation des travaux des « Allées de Neuilly » et d'ailleurs, font l'objet de protestations multiples de la part de nos concitoyens. Ça amène des rats, mais pas que. Et il m'est demandé si cela est fait exprès. Évidemment, c'est un peu une boutade. Mais c'est vrai qu'on se demande parfois, dans certains quartiers, si ce n'est pas fait exprès pour éviter qu'il y ait des voitures ou faire en sorte qu'il y ait de tels encombrements que les gens ne prennent pas les voitures. Et en cela, il y aurait peut-être une espèce de mimétisme avec la mairesse de Paris.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas vraiment compris. Non, ce n'est pas fait exprès. Quand ça crée des perturbations, ce n'est pas fait exprès. Les travaux sont faits exprès, ça, effectivement. Et puis pour écouter les uns et les autres, il y a des permanences hebdomadaires.

M. LEPIDI.- Vous devriez vous promener un peu plus dans la ville, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEPIDI, s'il vous plaît, je termine. Il y a des permanences hebdomadaires et il y a la possibilité... Il y a un agent de la Ville qui est à l'écoute des uns et des autres, qui reçoit tous les appels entrants. Il y a des présences sur le terrain toutes les semaines également. Donc, voilà, les problèmes sont gérés avec les riverains quand ils sont signalés. Honnêtement, voilà, rien n'est fait exprès en termes de nuisances. Tout est fait exprès en termes de travaux et ils sont parfaitement assumés. Voilà.

M. LEPIDI.- Vous êtes content de vous.

M. LE MAIRE.- Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire. En cette fin de journée et en cette fin de Conseil municipal, je voulais vous proposer à tous une petite balade rue Louis-Philippe, nouvelle version, dont les travaux me laissent un petit peu perplexe à bien des égards. D'une part parce que les trottoirs sont à peine plus larges et toujours aussi bouchonnés, parce que les ouvertures de portières menacent de renverser tantôt les piétons, tantôt les cyclistes, parce que les automobilistes klaxonnent tout autant, parce qu'une bande cyclable telle qu'elle a été installée est dangereuse, puisque vous êtes pris en sandwich entre les voitures qui sont stationnées et puis les voitures qui circulent. Et puis il n'y a pas de places de livraison non plus. Et là, c'est aussi un vrai sujet qu'est celui de la logistique urbaine, mais peut-être qu'on aura l'occasion d'en parler plus tard.

Donc bien sûr que c'est bien de rénover les rues qui en ont besoin. Il n'y a évidemment aucun reproche sur le fond de ma part. Mais ce qui est important, me semble-t-il, c'est de comparer, de mettre en balance d'une part le coût, l'investissement, et d'autre part les effets bénéfiques. Et pardonnez-moi de vous le dire, j'ai été également sollicité par un certain nombre de personnes habitant dans la rue Louis-Philippe, les points d'amélioration ne me sautent pas aux yeux. Donc j'avais deux questions : d'une part est-ce que vous pourriez s'il vous plaît nous rappeler le coût des travaux ? Et d'autre part est-ce que, pour vous, la rue est mieux maintenant ?

M. LE MAIRE.- Je vais vous dire, cette rue – et ça rejoint le débat avec Madame BRANNENS – cette rue, elle a fait l'objet – comment dire – d'un projet participatif. Et c'est pour ça qu'aucun de vos arguments n'est recevable, y compris d'ailleurs demandez à vos connaissances qui ont fait des reproches pourquoi elles ne sont pas venues à la réunion qui avait été organisée au Théâtre des Sablons au mois de mars ou avril dernier. Il y avait à peu près 200 personnes, donc je pense que quasiment tous les immeubles étaient présents ou représentés, au moins par les présidents de conseils syndicaux. La réunion avait duré 2 ou 3 heures parce qu'il s'agissait vraiment de définir avec eux la manière d'organiser la rue, avec les habitants. Et donc vous avez voté tout à l'heure pour un budget participatif. C'est d'ailleurs intéressant parce que, là, du coup vous remettez en cause cette notion de participation dans l'élaboration.

Il y avait notamment le sujet des trottoirs et du rééquilibrage des trottoirs, notamment du trottoir côté ouest qui faisait 1,40 mètre, qui a été porté à 2 mètres, pour justement améliorer la circulation ; et le rééquilibrage, le maintien des 2 mètres ou de l'équivalent – il y a pile 2 mètres – sur le trottoir côté est. Les habitants avaient demandé des places de stationnement, des stationnements livraison, qui ont été mis, des stationnements deux-roues qui ont été intégrés, une végétalisation qui a été mise en œuvre. Quant au flux, le CEREMA, qui est le bureau d'études national, enfin de l'État sur les formats et la manière de gérer les flux dans une rue, dans un espace avait sur ce type de rue configuré un certain nombre d'obligations qui avaient été intégrées dans la présentation à la population, notamment la manière de stocker en amont et en aval, au début et à la fin de la rue, les voitures de telle manière à maintenir voire à améliorer la fluidité, en étant en mesure pour autant de gagner de l'espace pour le stationnement et pour les trottoirs. Et je vous rappelle également que sur les pistes cyclables, puisqu'on a souvent eu l'occasion de l'évoquer, là aussi, la doctrine du CEREMA, ex-CERTU, qui est le bureau d'études qui conseille les collectivités sur les formats, déconseille maintenant très fortement les pistes cyclables dédiées pour privilégier exactement ces bandes cyclables qui permettent, en mettant le flux de vélos à proximité du flux de véhicules, de maintenir la tension sur un seul flux, et non pas sur deux flux, comme dans le cas des pistes cyclables.

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

25 septembre 2019

Donc cette rue, elle a été faite sur la base des principes du CEREMA, après une analyse des ingénieurs de la Ville, dans une ouverture de ces problématiques à la population de la rue. Et le résultat ne s'est pas fait attendre. C'est que là où on a le plus de demandes, c'est les riverains de la rue d'Orléans qui nous demandent de faire la rue d'Orléans sur la même configuration que la rue Louis-Philippe. Et c'est ce qu'on fera. C'est ce qu'on présentera prochainement, parce que justement ça fonctionne bien. Voilà.

Donc renvoyez en tous les cas ceux de la rue que vous connaissez aux réunions, ou de rues futures, rue d'Orléans par exemple, puisque ces réunions participatives sont tout à fait indiquées pour ce genre d'évolution.

Voilà, je crois qu'on a fait le tour des questions diverses. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie.

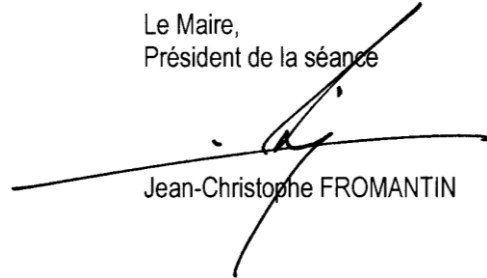
M. le Maire clôt la séance à 20 heures 32.

Le secrétaire de séance



Jean de ROQUETTE-BUISSON

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN